

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 mars 2017

Le mercredi 8 mars 2017 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LADEUUX JM - LARRE JM - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : MASSONDE M à GARAT MM - ZAMORA MT à JORAJURIA M -

ABSENTS et EXCUSÉS : LARRECHEA O - ZAMORA P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ECHEVERRIA Delphine

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Report coupes de bois
- 5 - Clôture régie piscine
- 6 - Désaffectation de l'ancienne école communale
- 7 - Groupement de commandes pour achat électricité marché 2018-2019
- 8 - Transfert compétence élaboration révision document d'urbanisme
- 9 - Vente terrain chemin Errebi
- 10 - Désignation de 2 membres à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CAPB
- 11 - Prise de compétence "Politique linguistique en faveur de la langue basque et culture basque" par la CAPB
- 12 - Bail boulangerie
- 13 - Legs à la commune
- 14 - Approbation financement éclairage public - Remplacement ballons fluorescents
- 15 - Vente maison Errecartia à Mr Huba - ajout d'une faculté de substitution
- 16 - Intervention EPFL Etxenika

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Décision 2017001 du 07 mars 2017 : Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école en commerce et logement de fonction, les marchés sont attribués comme suit :

N° Lot	Description lot	Entreprise	HT retenu	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Total HT	TTC (tva 20 %)
1	Gros-oeuvre - VRD	GPA	72 788.30				72 788.30	87 345.96
2	Charpente		0.00				0.00	0.00
3	Menuiseries extérieures		0.00				0.00	0.00
4	Plâtrerie - Faux-plafonds	Cangrand	33 462.89				33 462.89	40 155.47
5	Electricité	EPB	27 064.25				27 064.25	32 477.10
6	Plomberie Sanit. Ventilat° Chauffage	Duperou	29 940.00				29 940.00	35 928.00
7	Menuiseries intérieures	Atrium	5 480.78				5 480.78	6 576.94
8	Peinture	Peintures Aquitaine	23 765.69				23 765.69	28 518.83
9	Revêtement de sol	Ejm	5 291.50				5 291.50	6 349.80
10	Carrelages Faïence	Ejm	17 401.32				17 401.32	20 881.58
	TOTAL HT		215 194.73	0.00	0.00	0.00	215 194.73	258 233.68

Il est ici précisé que les lots 2 et 3 sont en cours d'analyse

4 - Report coupes de bois

L'ONF aide la commune en faisant les lots.

P.GENIN demande s'il y a beaucoup de personnes intéressées . Il lui semble que cela a de moins en moins de succès

M. le Maire répond qu'en effet les personnes regardent les lots et leur situation avant de se décider, certains lots étant compliqués il y en effet peu de demandes.

JP UHARRIZ confirme car un seul de ceux ayant souhaité voir les lots s'est porté acquéreur. Il indique que l'endroit est compliqué et les lots sont loin de la route.

M.ARANA indique qu'ailleurs aussi les ventes diminuent.

S.ZUDAIRE précise qu'il faut en outre être outillé et que cela peut aussi limiter les candidatures.

M ARANA suggère de faire couper par une entreprise et de vendre le bois tout prêt.

M.UHARRIZ répond que cela peut être étudié mais qu'il est probable que le coût de l'entreprise sera bien supérieur à ce que rapporterait la vente du bois.

Le report des coupes est adopté à l'unanimité.

5 - Clôture régie piscine

M. le Maire explique que la compétence ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) , il convient de supprimer la régie créée en 1995 pour encaisser les recettes liées à la piscine. Il ajoute qu'il faudra peut-être la créer à nouveau si la compétence revenait à la Commune puisqu'il s'agit d'une compétence optionnelle pour la CAPB.

Adopté à l'unanimité.

6 - Désaffectation de l'ancienne école communale

Suite à la construction de la nouvelle école et comme le veut la réglementation, le préfet et l'inspecteur d'académie ont été interrogés sur la possibilité de désaffecter l'ancienne école. Ils ont donné un avis favorable.

Le Conseil décide à l'unanimité de désaffecter les locaux de l'ancienne école.

7 - Groupement de commandes pour achat électricité marché 2018-2019

Un nouveau marché d'achat d'électricité d'une durée de 2 ans va être lancé par le groupement de commandes à l'échelle régionale avec les syndicats d'énergie aquitains auquel adhère le SDEPA pour obtenir des prix avantageux . Les communes adhérant au SDEPA sont appelées à autoriser le maire à adhérer à ce groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

8 - Transfert compétence élaboration révision document d'urbanisme

Suite à la création de la CAPB celle-ci a la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme. La Commune doit donner son accord pour que la CAPB poursuive la procédure de révision de la carte communale lancée par la Commune. Cela permettra que cette procédure continue. Les réunions de travail continueront de se faire en commune, la CAPB mènera elle la partie administrative de la procédure.

Adopté à l'unanimité

9 - Vente terrain chemin Errebi

Il s'agit du dernier lot du lotissement , d'une surface de 764 m² , les acheteurs sont un jeune couple habitant Souraïde

M.Aranademande s'il ne reste plus aucun lot

M.le Maire lui confirme qu'il s'agit bien du dernier. Il restera ensuite un lot très pentu et difficile à vendre.

M.Arana dit qu'il faudra voir pour l'avenir de manière à répondre aux demandes.

M. le Maire répond que cela sera bien entendu étudié

M.Larre indique qu'il n'y a pas beaucoup de demandes, pas de liste d'attente

P.Genin souligne qu'il y a une évolution, les jeunes ne veulent pas forcément comme autrefois un grand terrain. Il demande si le terrain restant est impossible à vendre ?

M.Larre répond que ce terrain présente une double pente ce qui rend plus chère et compliquée sa construction.

Adopté à l'unanimité des exprimés (2 abstentions : P.GENIN et M.ARANA)

10 - Désignation de 2 membres à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CAPB

Sont désignés :

T.SANSBERRO – Membre titulaire

M.M GARAT – Suppléante

Adopté à l'unanimité

11 - Prise de compétence "Politique linguistique en faveur de la langue basque et culture basque" par la CAPB

Afin d'anticiper la dissolution du SISCB , il est décidé de transférer les compétences langue basque et culture basque à la CAPB

Adopté à l'unanimité

12 - Bail boulangerie

M.le Maire présente le projet de bail pour lequel la Commune s'est appuyé sur l'Agence Publique de Gestion Locale. Il s'agira d'un bail commercial, le loyer sera de 600€ pour le commerce et 400€ pour le logement. A partir de la troisième année, une part variable correspondant à 0,5 % du chiffres d'affaires H.T de l'année précédente sera ajouté au loyer du commerce.

M.ARANA demande à partir de quand ouvrira le commerce et s'il est possible de convoquer le preneur devant le Conseil pour qu'il se présente.

M.le Maire répond que l'ouverture est prévue pour la mi-juin et qu'il demandera au boulanger de venir au début de la prochaine réunion du Conseil .

S. ZUDAIRE émet de fortes réserves sur la viabilité de ce commerce qui a, selon ce qui lui a été rapporté, obtenu un avis défavorable de la Chambre des Métiers et du Syndicat des boulangers. Il ajoute qu'un projet de boulangerie prévu à l'entrée d'ESPELETTE ne s'est pas fait l'étude de marché n'étant pas favorable.

M. le Maire lui répond que le plus grand risque est pour le boulanger qui va investir une somme conséquente. La commune, elle réhabilite le bâtiment qui pourra toujours être affecté à un autre commerce si celui là ne marche pas.

S.ZUDAIRE indique qu'il a vu les plans et que le magasin lui paraît petit pour un autre commerce. Si l'activité change il faudra donc refaire des travaux.

M.le Maire répond que les travaux actuels sont des travaux de structure puisque la charpente et les planchers sont intégralement refaits, les futurs travaux ne seront donc que du réaménagement intérieurs sans mesure avec ce qui est fait .

M.ARANA demande si la Commune a fait une étude de marché et si elle a contacté les restaurants locaux pour savoir s'ils vont s'approvisionner auprès du futur boulanger.

M.LARRE lui répond que non , que c'est le commerçant qui a fait ces démarches , la commune lui a elle, dès le départ indiqué les boulangers existants aux alentours en insistant sur la nécessité de faire de la qualité.

P .GENIN précise que la condition pour que cela marche sera outre la qualité qu'il fasse les livraisons et cela sera impossible puisque le couple travaillera l'un à faire le pain et l'autre au magasin.

Le bail est adopté à l'unanimité des exprimés (3 abstentions : P.GENIN,S.ZUDAIRE,M.ARANA).

13 - Legs à la commune

M.Bixente ITHURRIA a légué deux maisons à la Commune : une à Souraïde et l'autre à l'entrée d'Espelette. Chacune comprend trois appartements, deux sont loués à Espelette et un à Souraïde. La commune n'aura pas de frais de succession à régler.

P.GENIN demande dans quel état elles sont

P.OTONDO répond qu'elles ne sont pas totalement occupées et qu'il peut y avoir des surprises.

S.ZUDAIRE indique que puisque c'est un legs et qu'il n'y a pas de frais il ne faut pas se poser trop de questions et accepter.

Le legs est accepté à l'unanimité.

14 - Approbation financement éclairage public - Remplacement ballons fluorescents

Le but est de réduire la consommation de ces lampes. Le coût pour la Commune sera de 299,46 € plus 27,39 € de frais de gestion.

Adopté à l'unanimité.

15 - Vente maison Errecartia à Mr Huba - ajout d'une faculté de substitution

M.HUBA qui est l'acquéreur de cette maison ne sait pas encore s'il va l'acheter à son nom propre ou constituer une SCI. Il s'agit donc d'autoriser la vente à la SCI si elle est créée et d'intégrer une faculté de substitution.

M.GENIN demande combien d'appartement il compte aménager.

M. le Maire lui répond qu'il est prévu de faire 5 logements dans la maison et un dans la grange dont un pour lui-même puisqu'il compte habiter sur place.

M .GENIN indique que c'est bien ce qu'il a compris.

Adopté à l'unanimité des exprimés (3 abstentions : P.GENIN, S.ZUDAIRE, M.ARANA)

16 - Intervention EPFL Etxenika

M. le Maire explique que dans le cadre de la révision de la carte communale le classement de cette propriété est susceptible d'évoluer. La délibération a pour seul but de charger l'EPFL de prendre contact avec les propriétaires pour entamer la discussion comme cela a été fait sur Besonartia car ce terrain peut constituer une réserve foncière pour le futur.

P.GENIN indique que les propriétaires ne sont pas actuellement vendeurs et que s'agissant de sa famille il préfère ne pas prendre part au vote.

M .ARANA demande où en sont les discussions sur Besonartia et si la Commune a eu un contact avec la famille.

M. le Maire répond que le contact a été pris par l'EPFL et que du moment où celui-ci est chargé de la négociation pour le compte de la Commune , celle-ci ne doit pas intervenir sous peine de fausser les discussions. Il faut laisser le temps à la négociation.

P.GENIN estime que le temps ne compte pas , seul compte le prix proposé pour que la décision se déclenche.

M. le Maire répond que le prix fait partie de la discussion.

Adopté à l'unanimité des exprimés (P.GENIN ne prend pas part au vote et M.ARANA s'abstient).

M. le Maire présente la demande des repreneurs de l'activité d'ALDO . Cette activité de vente de pizzas bénéficiait jusque-là d'un emplacement de vente sur le parking bordant la RD 918 en tant qu'habitant de la Commune.

Après discussion il est décidé d'accorder l'autorisation d'occuper le domaine public à cette activité pour un tarif de 20 € par mois. Cette autorisation précaire et révocable à tout moment sera accordée pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- S.ZUDAIRE fait état de l'opération menée par le Lycée ETXEPARE qui consiste à vendre des pommiers pour financer des travaux , plusieurs communes en ont déjà acheté.

M. le Maire indique qu'il n'a reçu aucune demande en ce sens et qu'il faut donc que la Commune soit saisie officiellement d'une demande sur laquelle le Conseil se prononcera.

- Demande d'échange de terrain par Mme Laure GARAT : M. le Maire présente le plan et demande au Conseil son avis avant d'aller plus loin et précise que l'agriculteur qui loue le terrain concerné a été consulté et est d'accord. Après discussion le Conseil donne un accord de principe.

- Passage de la Korrika le 3 Avril à 1h du matin. Tous les conseillers sont invités à aller courir !

- S.ZUDAIRE explique qu'il a été interpellé au sujet du projet d'installation d'un magasin LECLERC à Souraïde et demande si la mairie a rencontré quelqu'un dans ce sens comme cela lui a été rapporté.

M. le Maire répond qu'il découvre ce projet et n'a à ce jour reçu aucune demande dans ce sens.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
ECHEVERRIA Delphine

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -

ECHEVERRIA D -

GARAT MM -

GENIN P -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRE JM -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZUDAIRE S -